



FO REVENDIQUE

- Un démarrage de la grille des adjoints du patrimoine à 120 % du SMIC ;
- Un démarrage de la grille C1 à l'indice majoré 376 pour terminer à l'indice majoré 559 de la grille C3 (actuellement 343 en début de C1 et 473 en fin de C3) ;
- La suppression de l'examen professionnel pour l'accès au 2^{ème} grade du cadre d'emplois avec avancement au choix ;
- L'intégration des primes et indemnités dans le calcul soumis à pension ;
- Pour le recrutement, le statut doit rester la règle et le contrat l'exception ;
- Un ratio d'avancement à 100 %.

Ces revendications viennent en complément d'une augmentation immédiate de 23 % de la valeur du point d'indice pour compenser la perte de pouvoir d'achat depuis 2000.

Date and
time of the
exhibition

We will be happy
to see you

OF ART,
PAINTING,
MUSIC AND
SCULPTURE



ADJOINT DU PATRIMOINE

catégorie C

MISSIONS

Les adjoints territoriaux du patrimoine peuvent occuper un emploi :

1°- Soit de magasinier de bibliothèques.

En cette qualité, ils sont chargés de participer à la mise en place et au classement des collections et d'assurer leur équipement, leur entretien matériel ainsi que celui des rayonnages ; ils effectuent les tâches de manutention nécessaires à l'exécution du service et veillent à la sécurité des personnes.

2°- Soit de magasinier d'archives.

En cette qualité, ils sont particulièrement chargés des conditions d'accueil du public. Ils assurent, dans les bâtiments affectés à la visite ou au dépôt des documents, l'entretien courant des locaux conformément aux obligations de service définies par les règlements intérieurs propres à chaque établissement ou catégorie d'établissements. Ils assurent, en outre, les opérations de collecte, de rangement, de communication et de ré-intégration des documents, concourent à leur conservation ainsi qu'au fonctionnement des salles de lecture et des expositions.

3°- Soit de surveillant de musées et de monuments historiques.

En cette qualité,

ils sont particulièrement chargés des conditions d'accueil du public. Ils assurent, dans les bâtiments affectés à la visite ou au dépôt des œuvres d'art et des documents, l'entretien courant des locaux conformément aux obligations de service définies par les règlements intérieurs propres à chaque établissement ou catégorie d'établissements. Ils peuvent, en outre, assurer la conduite des visites commentées et participer à l'animation des établissements.

4°- Soit de surveillant des établissements d'enseignement culturel.

En cette qualité ils assurent, dans les bâtiments affectés à l'enseignement, l'entretien courant des locaux conformément aux obligations de service définies par les règlements intérieurs propres à chaque établissement ou catégorie d'établissements. Ils assurent, en outre, la surveillance des ateliers, des salles de cours, des galeries et des bibliothèques. Ils contrôlent l'assiduité des élèves et préparent le matériel nécessaire aux personnels enseignants. Ils participent à l'organisation des concours et des expositions.

5°- Soit de surveillant de parcs et jardins.

En cette qualité, ils sont particulièrement chargés des conditions d'accueil du public et du respect du règlement propre au lieu où ils sont affectés. Ils veillent à la conservation du patrimoine botanique. Ils peuvent, en outre, participer à la préparation de visites commentées ou de manifestations à caractère botanique.





Dans les établissements où ils sont affectés, ils sont chargés de la surveillance. Ils veillent à la sécurité et à la protection des personnes, des biens meubles et immeubles et des locaux en utilisant tous les moyens techniques mis à leur disposition. Ils assurent la surveillance des collections et le classement des ouvrages. Ils assurent les travaux administratifs courants.

Les adjoints territoriaux du patrimoine principaux de 2^{ème} classe assurent le contrôle hiérarchique et technique des adjoints territoriaux du patrimoine. Des missions particulières peuvent leur être confiées. Ils peuvent être chargés de tâches d'une haute technicité.

missions particulières, y compris des tâches d'une haute technicité, peuvent leur être confiées.

Lorsqu'ils sont affectés dans les bibliothèques, ils peuvent être chargés de fonctions d'aide à l'animation, d'accueil du public, notamment des enfants, et de promotion de la lecture publique.

Les adjoints territoriaux du patrimoine principaux de 1^{ère} classe assurent le contrôle hiérarchique et technique des adjoints territoriaux principaux du patrimoine de 2^{ème} classe et des adjoints territoriaux du patrimoine. Des missions particulières peuvent leur être confiées. Ils peuvent être chargés de tâches d'une haute technicité.

MODE D'ACCÈS

➤ Adjoint territorial du patrimoine
Sans concours.

➤ Adjoint territorial du patrimoine principal de 1^{ère} classe
Par concours externe - concours interne - 3^{ème} concours.

ÉVOLUTION DE CARRIÈRE

Avancement au grade...

➤ D'adjoint territorial du patrimoine principal de 2^{ème} classe

Par voie d'examen professionnel. Aux agents de C1 ayant atteint le 4^{ème} échelon et comptant au moins 3 ans de services dans leur grade.

Au choix. Les agents de C1 ayant atteint le 6^{ème} échelon et comptant au moins 8 ans de services dans leur grade.

➤ D'adjoint territorial du patrimoine principal de 1^{ère} classe

Au choix. Pour les agents de C2, ayant atteint le 6^{ème} échelon et comptant 5 ans de services dans un grade ou cadre d'emploi de catégorie C, doté de la même échelle de rémunération.

FORMATIONS

- D'intégration
- De professionnalisation
- De professionnalisation tout au long de la carrière
- Lorsqu'ils accèdent à un poste à responsabilité

ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE

Avancement au choix
1 an dans 4^{ème} échelon et 5 ans de services effectifs

ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE

Examen professionnel
4^{ème} échelon
et 3 ans de services effectifs

Avancement au choix
1 an dans 5^{ème} échelon et
8 ans de services effectifs

Concours

ADJOINT DU PATRIMOINE

Recrutement sans concours

Ma grille de rémunération, c'est par ici !

